L'AFFAIRE BAYROU-BÉTHARRAM ENQUÊTE

Affaire Bétharram : révélations sur des plaintes et signalements enterrés

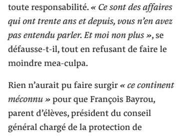
Mediapart a retrouvé la trace d'une douzaine de signalements et de plaintes ignorés ou classés entre 1993 et 2013. Certaines de ces alertes visent des responsables aujourd'hui mis en cause par la justice. Il n'y a toujours aucune inspection administrative diligentée.

David Perrotin et Antton Rouget
28 février 2025 à 16h33

« *Il y a tous ceux qui à cette époque se sont tus.* » Samedi 15 février, François Bayrou tient une conférence de presse sur le parvis de sa mairie à Pau et prend neuf victimes à témoin. Il ne pouvait pas savoir ce qu'il se passait à Bétharram : *« Pour moi, c'est le surgissement d'un continent que j'ignorais »*, explique le premier ministre pour se dédouaner de toute responsabilité. *« Ce sont des affaires qui ont trente ans et depuis, vous n'en avez pas entendu parler. Et moi non plus »*, se défausse-t-il, tout en refusant de faire le moindre mea-culpa.

Rien n'aurait pu faire surgir *« ce continent méconnu »* pour que François Bayrou, parent d'élèves, président du conseil général chargé de la protection de l'enfance, député des Pyrénées-Atlantiques, ministre de l'éducation nationale puis maire de Pau, puisse réagir. Les victimes de cette institution catholique n'auraient donc pas osé parler, la parole n'étant pas encore libérée.

Dans cette affaire Notre-Dame-de-Bétharram, le silence absolu des victimes relève pourtant du mythe. Si plusieurs s'expriment effectivement pour la première fois, nombreuses sont celles qui ont déjà parlé. Mais le problème est qu'elles n'ont pas été écoutées, prolongeant l'omerta sur des décennies.



Le bâtiment de Notre-Dame-de-Bétharram à Lestelle-Bétharram, en janvier 2025. © Photo Gaizka Iroz / AFP

Mediapart révèle l'existence de plusieurs courriers envoyés à la justice dès les années 1990 pour alerter sur les graves violences commises au sein de l'établissement. Pendant trente ans, de nombreux signalements ont été ignorés et des plaintes ont été classées. Au moins douze entre 1993 et 2013.

D'après nos informations, un interne, Christophe E., avait aussi signalé à la justice, dans un procès-verbal daté de septembre 1998, des agressions présumées commises par un surveillant de Bétharram, Damien S. Mais son témoignage précis n'a eu aucune conséquence à l'époque. Trois décennies plus tard, Damien S. fait partie des trois personnes qui ont été placées en garde à vue, le 19 février, dans le cadre de la vaste enquête judiciaire en cours. Il n'a toutefois pas été mis en examen pour les faits de viol, agressions sexuelles et violences volontaires sur mineurs de moins de 15 ans (74 plaignants) qui lui sont reprochés… en raison de la prescription de ces dénonciations.

Deux enquêtes en 1993 et 1996

En 1993, une procédure judiciaire avait déjà mis en lumière les sévices physiques qui pouvaient exister au sein de ce pensionnat catholique situé près de Pau. Notre-Dame-de-Bétharram est condamnée par la justice plusieurs mois après la prise de fonction de François Bayrou au ministère de l'éducation nationale, et la préfecture des Pyrénées-Atlantiques est même directement alertée, comme nous l'avions raconté. L'établissement doit alors indemniser un élève qui a reçu des coups sur la tête de la part d'un surveillant. L'adolescent en question, Jean-Baptiste*, alors âgé 13 ans, a eu le tympan perforé.

→ À LIRE AUSSI

Bétharram : de nouvelles archives de l'affaire de 1996 prouvent l'implication de François Bayrou

14 février 2025 Lire + tard

En 1996, même blessure, même procédure. Le père de Marc, 14 ans, dépose plainte pour « coups et blessures volontaires » et « traitements inhumains et dégradants » et sollicite la presse pour dénoncer la violence de cet établissement. Sous les coups d'un surveillant général, Marc a eu le tympan perforé en janvier 1995. Onze mois après, il a été contraint de rester sur le perron en slip pendant plus d'une heure, dans la nuit et par zéro degré.

Le surveillant en cause est condamné à 5 000 francs d'amende avec sursis (l'équivalent de 1 200 euros aujourd'hui), mais la justice se montre très clémente. *« Le tribunal a fait une appréciation bienveillante des faits qui vous sont reprochés »*, justifie alors la juge, qui dit vouloir sanctionner un simple *« événement ponctuel »*. Françoise Gullung, enseignante de mathématiques, a pourtant dénoncé elle aussi de graves sévices physiques et a assuré qu'ils étaient fréquents et massifs. En vain.

Malgré ces alertes, François Bayrou prend fait et cause pour l'établissement privé sous contrat. Le ministre de l'éducation nationale d'alors se rend même dans l'établissement à l'occasion d'une visite ministérielle et défend la direction en expliquant avoir mené *« toutes les vérifications »*, qui se sont avérées *« favorables et positives »*. Il s'appuie sur un rapport d'inspection académique rendu le 15 avril 1996, que son auteur reconnaît aujourd'hui totalement biaisé, passant sous silence la procédure judiciaire précédente et de nombreux témoignages publiés avant les violences subies par Marc.

Notre-Dame de Bétharram : des alertes en série

- **1993** : la préfecture des Pyrénées-Atlantiques est alertée après la condamnation de l'établissement pour des violences sur un élève dont le tympan a été perforé.
- **Avril 1996** : plusieurs plaintes évoquant de graves violences physiques sur les élèves sont classées, selon la presse.
- **11 avril 1996** : un père d'élève envoie un courrier au procureur de Pau pour signaler des violences sur son enfant.
- **17 avril 1996** : un autre parent d'élève envoie un courrier au procureur de Pau et dénonce des *« brimades, menaces et injures »* sur son fils.
- **Juin 1996** : un surveillant condamné pour avoir perforé le tympan d'un élève est défendu par l'établissement. Aucune sanction administrative n'est décidée.
- **1996** : une mère d'élève signale au parquet de Bayonne des faits de violences sexuelles sur des élèves de sixième.
- **26 mai 1998 :** l'ancien directeur de Bétharram, le père Carricart, est mis en examen pour viols sur mineur.
- **15 juin 1998 :** le cabinet de la ministre de la justice, Élisabeth Guigou, est informé d'une plainte pour viols et d'autres faits *« susceptibles d'avoir été commis »* par des enseignants et des religieux sur plusieurs élèves. Aucune inspection n'est lancée.
- **30 septembre 1998 :** Christophe E., ancien interne à Bétharram, témoigne dans l'enquête sur le père Carricart des agressions commises par un surveillant, Damien S. D'autres élèves confirment ses propos. Rien ne se passe.
- **Février 2000 :** le juge d'instruction Christian Mirande reçoit une deuxième plainte pour viols contre le père Carricart. Le mis en cause se suicide.
- **2000 :** un ancien élève dépose plainte contre Patrick M., un surveillant de l'établissement pour des faits de viols. La plainte est classée.
- **2005 :** un ancien élève signale des faits de viols et d'agressions sexuelles commis par un laïc. La plainte est classée.
- **Entre 2011 et 2013 :** un ancien élève dénonce des faits de viols et d'agression sexuelle commis par un laïc. La plainte est classée.

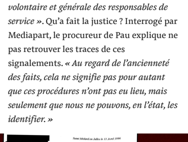
Il suffisait pourtant de lire la presse et de multiples témoignages pour comprendre que rien n'était *« ponctuel »*. *« Les fortes claques et les punitions comme celle de Marc sont aussi fréquentes »*, peut-on lire dans *Sud Ouest* le 11 avril 1996. *« J'ai enlevé mon fils du collège le mois dernier parce qu'il était traumatisé. À 12 ans, il faisait pipi au lit comme un bébé. Il a sans doute assisté à des scènes de violence qu'il ne supportait pas »*, témoignait une mère. *« Des gifles, oui, il y en a. J'en ai pris. C'est normal si on enfreint les règles »*, confessait dans un autre article un élève.

À la même époque, la presse quotidienne régionale évoque déjà plusieurs plaintes *« classées sans suite »* et révèle de nombreux témoignages montrant des violences systémiques. Le quotidien *La Dépêche* livre même quelques exemples de sévices infligés aux élèves : *« Agression d'un enfant par un surveillant de dortoir entre le 23 et le 26 octobre 1995 »*, *« obligation faite de passer une partie de la nuit debout dans leur dortoir le 20 novembre »*… *« Le 29 mars dernier un enfant aurait été violemment battu puis enfermé dans un placard par un surveillant »*, peut-on aussi lire, sans que cela suscite la moindre réaction de la justice ou du ministre de l'éducation François Bayrou.

En avril 1996, deux signalements qui se suivent

Selon nos informations, le parquet de Pau reçoit aussi d'autres signalements de deux parents racontant avoir dû retirer leur enfant de l'institution. Le 11 avril 1996, le père d'un élève écrit au procureur pour l'alerter sur le comportement des surveillants, les *« menaces »* répétées et l'inertie du directeur, le père Vincent Landel. Deux ans plus tôt, écrit-il, son enfant a aussi été blessé : *« Mon fils a été victime de violence caractérisée par un énorme hématome à la joue droite dû à un choc contre le mur du dortoir après intervention du surveillant. »*

Le 17 avril 1996, un autre parent d'élève écrit au même parquet pour raconter ce qu'a subi son fils en 1990, lorsque Bétharram était dirigé par le père Carricart. Il dénonce des *« brimades, menaces, injures, humiliations à tous moments et en tous lieux du collège face à l'indifférence volontaire et générale des responsables de service »*. Qu'a fait la justice ? Interrogé par Mediapart, le procureur de Pau explique ne pas retrouver les traces de ces signalements. *« Au regard de l'ancienneté des faits, cela ne signifie pas pour autant que ces procédures n'ont pas eu lieu, mais seulement que nous ne pouvons, en l'état, les identifier. »*



Extraits de signalements envoyés au procureur de la République de Pau. © Mediapart

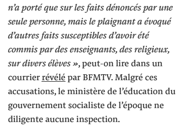
Auprès de Mediapart, Michel Bouyrie, maire de Lestelle-Bétharram de 1983 à 2001, reconnaît lui-même la notoriété publique de ces violences infligées aux enfants de sa commune. *« Les familles savaient qu'on y distribuait quelques gifles et donnaient tacitement leur accord en connaissance de cause »*, explique l'ancien édile, fervent soutien de François Bayrou. Des gifles qui, selon notre décompte, avaient déjà percé le tympan d'au moins quatre élèves en 1996.

En 1997, la justice est de nouveau saisie pour des violences à Bétharram, cette fois-ci sexuelles. L'ancien directeur est mis en examen et placé en détention en mai 1998, accusé d'avoir violé un élève de 14 ans. Contre toute attente, le père Carricart est libéré deux semaines plus tard et part au Vatican, grâce à un contrôle judiciaire allégé. François Bayrou, président du conseil général, chargé de la protection de l'enfance, qui rencontre alors le juge pourtant soumis au secret de l'instruction, ne réagit pas.

> « C'est vrai qu'il aurait fallu aller plus loin mais je n'avais pas le cadre légal pour le faire. […] C'était Carricart l'objet du dossier.» »
>
> Le juge Mirande, interrogé par France 2

Le 15 juin 1998, le cabinet de la ministre de la justice d'alors, Élisabeth Guigou, est également informé du dossier par le procureur de Pau. *« En l'état, l'information n'a porté que sur les faits dénoncés par une seule personne, mais le plaignant a évoqué d'autres faits susceptibles d'avoir été commis par des enseignants, des religieux, sur divers élèves »*, peut-on lire dans un courrier révélé par BFMTV. Malgré ces accusations, le ministère de l'éducation du gouvernement socialiste de l'époque ne diligente aucune inspection. L'établissement n'est jamais inquiété.

En 2000, le juge Christian Mirande reçoit une deuxième plainte d'un ancien élève pour des viols et agressions sexuelles. De nouveau convoqué, le père Carricart se suicide. Le religieux reste soutenu par les notables du coin, et l'épouse de François Bayrou, enseignante au sein de l'institution, se rend à ses obsèques. Sur le plan judiciaire, l'action publique s'éteint en mars 2001.



Extrait de l'assignation civile de 2003 mettant en cause l'institution Notre-Dame-de-Bétharram. © Document Mediapart

Le juge Mirande venait d'obtenir un nouveau témoignage sur un troisième élève dénonçant des viols du père Carricart. En 2003, la première victime porte plainte devant le tribunal civil et reçoit une indemnisation. Dans son assignation consultée par Mediapart, elle met en cause l'institution qui n'a pas *« mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des élèves »* et a *« laissé se développer une ambiance malsaine propice à favoriser le passage à l'acte de l'un de ses membres sur les pensionnaires »*. L'établissement n'est toujours pas contrôlé et son contrat avec l'État n'est pas suspendu.

Interrogé aujourd'hui par France 2, le juge d'instruction Mirande regrette de n'avoir pas agi trente ans avant. *« C'est vrai qu'il aurait fallu aller plus loin mais je n'avais pas le cadre légal pour le faire. L'information avait été ouverte d'abord contre X, devenu Carricart. Donc c'était Carricart l'objet du dossier »*, explique-t-il avant de pointer la responsabilité de l'établissement. *« On peut dire que l'école a fermé les yeux. Personne n'ignorait. »*

Damien S., un surveillant « particulièrement violent »

D'après nos informations, le juge Christian Mirande a eu connaissance, au cours de son enquête, d'autres accusations de violences visant un autre surveillant de l'institution. Plusieurs élèves auditionnés comme témoins mettaient en cause le surveillant général Damien S., surnommé « Cheval », pour des violences physiques et sexuelles. L'un raconte le 30 septembre 1998 que ce surveillant l'a convoqué, *« a baissé sa braguette »* et lui *« a dit de venir s'asseoir sur la table tout en ayant le geste de vouloir le prendre dans ses bras »*.

Damien S. était *« particulièrement violent »*, témoigne à l'époque Christophe E. : *« Il retournait sa bague pour gifler les élèves »*, *« il faisait sortir les internes du dortoir pour leur demander sur le palier de baisser leurs pantalons »*. *« Je me souviens bien de mon audition à la gendarmerie de Pau, je venais appuyer le témoignage de Franck* [victime du père Carricart – ndlr] *et j'ai raconté ce que je subissais »*, se souvient aujourd'hui Christophe E. auprès de Mediapart. La justice, qui aurait alors pu ouvrir une nouvelle enquête, n'a rien fait.

Damien S. n'avait jamais été inquiété. Entre 2005 et 2019, il était même directeur adjoint du collège catholique Léon-XIII à Châteauroux. Mais depuis qu'un collectif d'anciens de Bétharram s'est organisé depuis 2023, il est désormais visé par 74 plaintes : une pour viol, 18 pour violences sexuelles et 55 pour violences physiques, sur mineurs, entre 1978 et 1989, et a été placé en garde à vue le 19 février. En audition, il a reconnu *« avoir pu porter des gifles à certains élèves dans le cadre de corrections »*, réfutant *« fermement la totalité des faits de nature sexuelle qui lui étaient reprochés »*, d'après le parquet de Pau. Il a pu ressortir libre en raison des faits intégralement prescrits.

Entre 2000 et 2013, quatre signalements pour des sévices sexuels

Auprès de Mediapart, la mère d'un élève explique avoir également sollicité la justice à cette même époque. *« J'avais fait un signalement par lettre auprès du procureur de Bayonne après une confidence reçue à Bayonne par un ancien élève de Bétharram*, témoigne-t-elle. *Les faits relatés étaient très graves : il avait subi, lui et d'autres élèves de sa classe de sixième, des sévices sexuels exercés par un surveillant qui était encore en exercice dans l'établissement au moment de son récit. »* Convoquée à la gendarmerie, cette mère explique n'avoir jamais *« eu de nouvelles de la procédure »* depuis. Sollicité par Mediapart, le parquet de Bayonne n'a pas donné suite.

Après cette période, certains ont encore parlé et la justice a encore classé. Selon nos informations, un ancien élève a déposé plainte en 2000 contre Patrick M., un surveillant de l'établissement. Ce dernier vient d'être mis en examen et placé en détention pour des viols sur mineurs mais était resté en poste à Bétharram jusqu'en février 2024. Au cours de ses auditions, il a admis *« avoir pu porter des gifles à des élèves »*, contestant *« tout agissement à caractère sexuel »*, selon le procureur de Pau.

→ À LIRE AUSSI

Notre-Dame-de-Bétharram : un établissement hors de tout contrôle

13 février 2025 Lire + tard

Il y a vingt-cinq ans donc, une plainte était déjà déposée contre lui pour des faits de viols sur mineur. Une confrontation avec le plaignant avait même eu lieu à la gendarmerie de Pau avant que l'enquête ne soit classée sans suite. Interrogé il y a un an par Mediapart, le parquet de Pau n'était pas en mesure de retrouver les traces de cette procédure.

En 2005, un ancien élève évoquait encore des faits de viol et d'agression sexuelle commis par un personnel civil de l'institution. *« À l'issue de l'enquête, la procédure était classée sans suite, l'infraction ayant été considérée insuffisamment caractérisée »*, précise aujourd'hui le parquet de Pau.

Entre 2011 et 2013, un autre ancien élève dénonçait des faits de viol et d'agression sexuelle commis par un autre membre de l'établissement. Et là encore, ce dossier aboutissait à un classement sans suite *« pour infraction insuffisamment caractérisée »*.

Le gouvernement et l'enseignement catholique toujours inertes

Comment expliquer toutes ces procédures classées et ces signalements ignorés ? Et pourquoi le parquet de Pau n'en retrouve-t-il pas les traces ? Une inspection administrative diligentée par le ministère de la justice permettrait d'éclaircir certains pans de ce scandale. Dans un entretien à Mediapart, le gendarme chargé des investigations sur le directeur Carricart se dit aussi favorable à davantage de *« clarté »* sur le déroulé de cette procédure.

Jusqu'à présent, le ministre de la justice n'a pas souhaité s'exprimer sur les dysfonctionnements constatés et s'est simplement exprimé pour défendre François Bayrou. *« Le premier ministre n'a pas menti, il a dit ce qu'il savait »*, a affirmé Gérald Darmanin, contre toute évidence. Son entourage explique qu'une inspection ne *« semble pas possible tant qu'une enquête est en cours »*. Sera-t-elle diligentée ensuite ? Le cabinet du ministre n'a pas donné suite.

Le ministère de l'éducation nationale brille aussi par son absence, même depuis les dizaines et dizaines de témoignages recueillis depuis novembre 2023 par Alain Esquerre au sein d'un collectif de victimes de Notre-Dame-de-Bétharram. À cette époque, ni Gabriel Attal ni Amélie Oudéa-Castéra, ministres successifs de l'éducation, ne jugent utile de diligenter une inspection administrative malgré l'ampleur des faits dénoncés.

> « Je n'ai vent d'aucun contrôle réalisé par l'enseignement catholique à Bétharram. J'ai fait faire des recherches, on n'a rien rien rien. »
>
> Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique

Après nos révélations du 5 février, les témoignages affluent encore et plus de 150 plaintes sont désormais déposées. Interrogée le 12 février, la ministre de l'éducation nationale refuse de répondre. Il faut attendre la demande officielle du député LFI Paul Vannier pour qu'Élisabeth Borne annonce lancer une inspection académique le 17 mars prochain. Seule une inspection générale permettrait pourtant de comprendre trente ans de dysfonctionnements, mais la ministre s'y refuse. *« En fonction des résultats de ces contrôles, Élisabeth Borne se réserve la possibilité de diligenter une mission d'inspection générale »*, précise seulement son cabinet.

L'Église catholique, enfin, est restée très silencieuse avant de finir par réagir. *« La Conférence des évêques regrette que les contrôles prévus et les différentes inspections qui ont eu lieu, tant de la part de l'Éducation nationale que de celle des structures de l'Enseignement catholique, sur une période de plus de cinquante ans, n'aient pas permis de mettre au jour la réalité inqualifiable que subissaient les enfants scolarisés au sein de cet établissement »*, écrit la Conférence (CEF) le 20 février dans un communiqué totalement erroné. Selon nos informations, l'enseignement catholique n'a jamais inspecté cet établissement pourtant sous sa tutelle.

« Je ne sais pas sur quoi la CEF s'est fondée. Je n'ai vent d'aucun contrôle réalisé par l'enseignement catholique à Bétharram. J'ai fait faire des recherches, on n'a rien rien rien », confirme d'ailleurs Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique. Il refuse pourtant de reconnaître des dysfonctionnements et explique que si défaillances il y a, *« elles sont collectives »*. *« Il faut savoir pourquoi l'État ou le rectorat n'a pas agi »*, se défausse-t-il, affirmant *« ne pas avoir attendu ce scandale »* pour tirer des leçons. Un scandale permis par trente ans d'aveuglement.

David Perrotin et Antton Rouget

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Boîte noire

* Le prénom a été anonymisé.

DOSSIER
L'affaire Bayrou-Bétharram
24 articles